

**BTS NOTARIAT : METIERS ET DEBOUCHES****UN COLLABORATEUR DE L'OFFICE NOTARIAL**

Le technicien supérieur « Notariat » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un office notarial, dont le ou les titulaires sont des notaires.

Il peut également engager ou poursuivre un parcours professionnel au sein d'autres organisations liées ou non au notariat, comme les Chambres départementales des notaires, le Conseil régional des notaires ou encore le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) ou encore en Centre de Gestion Agréé, service juridique d'entreprise, collectivité territoriale, agence immobilière, promoteur immobilier.

Le titulaire du BTS « Notariat », est un collaborateur de l'office notarial. Il agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants (activités déléguées), ou sur instructions pour les actes les plus complexes (activités sous contrôle).

Le titulaire BTS « Notariat » peut se consacrer exclusivement à la production d'actes, mais, autonome et polyvalent, il peut aussi suivre les dossiers depuis le premier contact avec le client jusqu'à l'archivage. Il peut également développer une expertise dans un domaine particulier ; négociation d'immeubles ou de fonds de commerce, gestion locative, conseil en organisation patrimoniale. Il intervient ainsi dans différents domaines que l'on peut regrouper en trois catégories :

- les personnes et la famille
- l'immobilier
- l'entreprise

Son rôle l'amène à être en contact avec les nombreux partenaires de l'office : les services fiscaux, les services de la publicité foncière, le cadastre, les services de l'état civil, les greffes des tribunaux, les syndicats de copropriété...

Exerçant son activité auprès d'un ou plusieurs notaires, le jeune diplômé peut occuper des emplois centrés sur :

- la rédaction d'actes simples en qualité d'assistant rédacteur d'actes
- l'exécution de formalités en qualité de formaliste
- la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur

**QUALITES REQUISES**

Vous serez reconnu(e) pour :

Vos compétences professionnelles : capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'organisation, compréhension de l'environnement professionnel et juridique, maîtrise de la communication écrite et orale, capacité de négociation.

Vos qualités personnelles : sens de l'écoute, rigueur intellectuelle, discrétion, esprit d'équipe, sens de l'initiative, qualités relationnelles, sensibilité aux règles de déontologie.

**DEBOUCHES ET POURSUITES D'ETUDES**

Le BTS « Notariat » est une formation courte et opérationnelle, qui permet d'entrer dans la vie professionnelle avec un choix assez vaste de métiers.

Le BTS offre également une possibilité de poursuite d'études, favorisant une évolution plus rapide vers la prise de responsabilités croissante, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipes, avec un statut cadre. La poursuite du cursus d'études permet également aux meilleurs candidats de devenir notaire. Les étudiants diplômés d'un BTS « Notariat » peuvent suivre au sein d'une Université une licence professionnelle « Métiers du Notariat ».

La quatrième année ouverte aux titulaires d'une licence professionnelle Métiers du Notariat ou à tous ceux titulaires d'une licence en droit, est dispensée au sein de notre établissement en alternance, et est sanctionnée par le Diplôme des Métiers du Notariat.